

**L'an deux mille treize, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente,**

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGRESCANT légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie, en présence de Roger KERAMBRUN, Maire.

**PRESENTS** : Roger KERAMBRUN, Maire; Claude CARPENTIER, Anne-Françoise PIEDALLU, Marie-Thérèse PRIGENT, Adjoints ; Michel MAGNE, Bruno DUVAL, Jean-François CORRE, Jeannie MINDU, Bruno TARDY, Gilles HARSCOAT.

**POUVOIRS** : Jean-François CORRE a les pouvoirs de Roland PATEZOUR.  
Bruno TARDY a les pouvoirs d'Alain LE KER.  
Marie-Thérèse PRIGENT a les pouvoirs de Jacqueline DRONIOU.

**ABSENTS** : Laëtitia CRAPIN, Pascal JEUSSET.

**Secrétaire de Séance** : Marie-Thérèse PRIGENT.

Date de convocation : 17/09/2013

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents ou représentés : 13

Monsieur Le Maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

**1- RESIDENCE SAINT GONERY : INSCRIPTION AUPRES DE COTES D'ARMOR HABITAT.**

Projet : 7 pavillons de plain pied adaptés aux personnes âgées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et une abstention (Gilles HARSCOAT),

- Décide de confier à Côtes d'Armor Habitat, OPHLM22, une opération de construction de 7 pavillons locatifs sociaux.
- Propose dans le cadre de l'aménagement du lotissement communal de Saint Gonéry, la cession d'un lot, pour la construction de 7 pavillons destinés spécifiquement aux personnes âgées de type T3 et T2.
- Ce lot présentera une surface d'environ 1750m<sup>2</sup> (soit 250m<sup>2</sup> par pavillon). Le bornage du terrain sera réalisé ultérieurement à l'initiative de la commune dans le cadre des travaux de lotissement pour fixer définitivement l'emprise foncière et la superficie.
- Le terrain sera viabilisé par la commune pour assurer la desserte des 7 pavillons. La commune prendra à sa charge la pose des coffrets électriques, regards de branchement EU, EP, AEP, et chambres de tirage Télécom de manière à assurer le raccordement individuel de chaque logement. Les travaux de viabilisation du site seront engagés début 2014.
- Ce terrain viabilisé sera cédé par la commune pour le montant de l'euro symbolique.
- Accepte, en contrepartie des frais de viabilisation, une participation de Côtes d'Armor Habitat à hauteur de 40% du prix du m<sup>2</sup> de terrain viabilisé (1), plafonné à 5000€ par logement. Le service foncier de Côtes d'Armor Habitat se chargera de l'établissement de l'acte administratif et de la rédaction de la Convention avec la Commune.

(1) Le prix du m<sup>2</sup> de terrain correspond au prix de vente au m<sup>2</sup> affiché dans le cadre de la commercialisation de l'ensemble du lotissement auprès des particuliers.

## **2 – RESIDENCE SAINT GONERY: CREATION DU BUDGET**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et une abstention (Gilles HARSCOAT),

Décide de créer un Budget Annexe lotissement Saint Gonéry

Le lotissement sera construit sur des terrains appartenant à la commune, le coût de ces terrains sera inclus dans le coût du lotissement

## **3 – INSCRIPTION DU CAMPING AUPRES DE « CHALETS DECOUVERTE »**

Le Maire fait part à l'assemblée de la proposition faite par l'Association "Les Chalets Découverte" d'un contrat de partenariat pour la commercialisation des 10 chalets 4 places du Camping municipal de Beg Vilin,

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
par 9 voix pour, 3 abstentions (Claude CARPENTIER, Anne Françoise PIEDALLU et Roland PATEZOUR) et 1 voix contre : Jean François CORRE,  
Décide de confier la commercialisation des 10 chalets à l'Association "Les Chalets Découverte",  
pour une année : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014,  
Autorise le Maire ou son représentant, à signer la convention et les toutes pièces y afférent, avec l'Association "Les Chalets Découverte".